

Mairie de ST ANDRE-en-VIVARAIS

Nbre de Conseillers :

- en Exercice : 9
- Présents : 9
- Votants : 9

L'an Deux Mille vingt trois

Le 28 février 2023 à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de ST André-en-Vivarais
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la Présidence de M. CAVROY Antoine, Maire.

Date de convocation

Adressée individuellement

A chaque membre

Le : 24/01/2023

Présents : BRUYERE CUOQ Patricia, CAVROY Antoine, CHARRIER Brigitte,
GRANGEON Régis, MAILLE Nadège, MARCON Jean Michel, MONGRENIER
Julien, PAULET Marjolaine, QUIBLIER Aymeric

Absents :

Pouvoirs : donne pouvoir à

Secrétaire : a été nommé(e) secrétaire

LISTES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023

N° 2023 – 05 Objet : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Antoine CAVROY correspondant incendie et secours

N° 2023 – 06 Objet : Création d'une commission pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer une commission pour l'élaboration du Plan
Communal de Sauvegarde et désigne :

TITULAIRES : Antoine CAVROY, Brigitte CHARRIER, Julien MONGRENIER

SUPPLEANTS : Régis GRANGEON, Jean Michel MARCON, Patricia BRUYERE CUOQ

N° 2023 - 07 Objet : Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
pour les travaux de déneigement

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne autorisation au Maire pour payer la facture de déneigement
d'un montant de 3 780 € HT.